LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration : Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

N° de la délibération	*Sujet*	*Résultat du vote*
	Désignation du secrétaire de séance	*Pour à l'unanimité*
	Approbation des procès-verbaux du 5 juin 2026	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-01	*Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation consentie*	*Actée à l'unanimité*
2026-11-09-02	*Tarifs 2027 - emplacement site cinéraire*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-03	*Tarifs 2027 – concession cimetière*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-04	*Tarifs 2027 – salle polyvalente*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-04	*Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux*	*Actée à l'unanimité*
2026-11-09-06	*Adhésion au contrat groupe assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion de la Sarthe*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-07	*Landes communales - location parcelle ZL 37 – demande de réduction de loyer*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-08	*Renouvellement contrat contrôle annuel des matériels chauds et froids du restaurant scolaire et de la salle polyvalente*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-09	*Assurances véhicules*	*Pour à l'unanimité*
2026-11-09-10	*Contrat de maintenance pour la vidéoprotection*	*Pour à l'unanimité*

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Délibn°26-11-09-01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Adoption des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire

Madame Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame Le Maire par la délibération n° 5 du conseil municipal de Vion en date 5 Juin 2026

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame Le Maire en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes prises par Madame Le Maire :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-01-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Décision	Désignation	Montant TTC
2026-51	Remplacement de 4 tabliers des volets roulants - école - classe CP - Menuiseries POUPIN	1 341.56 €
2026-52	Achat de 1000 enveloppes avec logo - PEGASSE IMPRIMEUR	189.60 €
2026-53	Travaux logement 9 Place de l'église - remplacement d'un WC et remplacement d'un mitigeur lave-mains	552.22 €
2026-54	Contrôle des aires de jeux et équipements sportifs - SOLEUS	475.20 €
	TOTAL	**2 558.58 €**

Le conseil municipal prend acte des décisions adoptées par Madame Le Maire dans le cadre de la délégation consentie.

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-01-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Délibn°26-11-09-02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Tarifs 2027 – Emplacement site cinéraire

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les tarifs des cavurnes et des emplacements columbarium.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le prix des emplacements sur le site cinéraire de Vion :

A savoir :

CAVURNE

15 ans	285 €
30 ans	570 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-02-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

EMPLACEMENT CASE COLUMBARUM

15 ans	390 €
30 ans	780 €

Vote à main levée :

Pour : 11
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION
72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-02-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Mairie de Vion 1 place de l'église 72300 Vion □ 02.43.95.48.05
mairie@vion.fr http://vion72.fr

Délibn°26-11-09-03

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Tarifs 2027 – Concession cimetière

Madame Le Maire rappelle les tarifs 2026 des concessions cimetière.
Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions pour 2027.
Après délibération et à l'unanimité des membres présents,
A compter du 1er janvier 2027, le tarif d'une concession est le suivant :

15 ans	150 €
30 ans	300 €

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Sylvie RIBOT, adjointe va assister à une formation sur la gestion et l'aménagement du cimetière.
Madame Le Maire précisé également que des devis pour le relevage des tombes vont être demandés afin de continuer la procédure de reprise et de répartir la charge sur plusieurs années.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 30300

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-03-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Délibn°26-11-09-04

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Tarifs 2027 – Salle polyvalente

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

Après débats et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2027.

A savoir, à compter du 1er janvier 2027, les tarifs de location de la salle polyvalente seront les suivants :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

PARTICULIERS VION

Année	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Activités culturelles Entrée gratuite	Réunion de travail	Vin d'honneur	Forfait ménage petite salle	Forfait ménage cuisine	Forfait ménage grande salle	Acompte	Tarif	Tarif avec forfait ménage	Reste dû
2027	81 €	82 €	194 €	0 €	0 €	102 €	26 €	36 €	36 €	29%			
	1 jour									24 €	81 €	107 €	57 €
	1 jour	1 jour								48 €	163 €	225 €	115 €
	1 jour	1 jour	1 jour							104 €	357 €	455 €	253 €
			1 jour							57 €	194 €	230 €	137 €
		1 jour	1 jour							81 €	276 €	348 €	195 €
	1 jour		1 jour							80 €	275 €	337 €	195 €
	2 jours									30 €	102 €	128 €	72 €
	2 jours	2 jours								60 €	205 €	267 €	145 €
	2 jours	2 jours	2 jours							131 €	450 €	548 €	319 €
			2 jours							71 €	244 €	280 €	173 €
		2 jours	2 jours							101 €	348 €	420 €	247 €
	2 jours		2 jours							101 €	347 €	445 €	246 €
				1 jour						0 €	0 €	36 €	0 €
					1 jour					0 €	0 €	36 €	0 €
						1 jour				30 €	102 €	128 €	72 €

EXTERIEURS VION

Année	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Activités culturelles Entrée gratuite	Réunion de travail	Vin d'honneur	Forfait ménage petite salle	Forfait ménage cuisine	Forfait ménage grande salle	Acompte	Tarif	Tarif avec forfait ménage	Reste dû
2027	122 €	123 €	291 €	122 €	122 €	153 €	26 €	36 €	36 €	29%			
	1 jour									36 €	122 €	148 €	86 €
	1 jour	1 jour								72 €	245 €	307 €	173 €
	1 jour	1 jour	1 jour							156 €	536 €	634 €	380 €
			1 jour							85 €	291 €	327 €	206 €
		1 jour	1 jour							121 €	414 €	486 €	293 €
	1 jour		1 jour							120 €	413 €	475 €	293 €
	2 jours									45 €	154 €	154 €	109 €
	2 jours	2 jours								90 €	309 €	335 €	219 €
	2 jours	2 jours	2 jours							196 €	675 €	737 €	479 €
			2 jours							107 €	367 €	403 €	260 €
		2 jours	2 jours							152 €	522 €	594 €	370 €
	2 jours		2 jours							151 €	520 €	582 €	369 €
				1 jour						36 €	122 €	158 €	86 €
					1 jour					36 €	122 €	158 €	86 €
						1 jour				45 €	153 €	179 €	108 €

Pour les locations du week-end, les locataires auront la salle le vendredi à partir de 17 h.

Location du Vendredi en plus du week-end

Gratuit	*Pour les mariages*
50 €	*Pour les particuliers de Vion et les extérieurs*

Chauffage (à la demande du locataire)

Jeton 1 heure	*10 €*

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-00-04-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Mairie de Vion 1 place de l'église 72300 Vion □ 02.43.95.48.05
mairie@vion.fr http://vion72.fr

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Délibn°26-11-09-05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,
VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 Désignation du référent déontologue et rémunération

Rappel des missions du référent déontologue : L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».
Présentation de Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'université du Maine

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT, pour exercer cette mission, pour une durée du mandat.
Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 2 Modalités de saisine du référent
Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la commune.

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail jeanmarie.brigant@gmail.com ou par courrier.
Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».
Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 5 Modalités de délivrance du conseil
Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.
Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 6 Moyens mis à disposition
Le déontologue disposera d'une adresse électronique.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TEPHENEAU

MAIRIE DE VION 72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-05-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Délibn°26-11-09-06

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration **:** Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Adhésion au contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion de la Sarthe 2027-2030

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le code des assurances,
- l'article 26, alinéa 5, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

EXPOSÉ

En leur qualité d'employeur, les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés sont soumis à diverses charges financières liées à la protection de leurs agents en matière de maladie, d'accident, d'invalidité ou de décès. L'assurance statutaire permet d'atténuer de telles charges.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe a lancé une consultation en vue de conclure un contrat collectif d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2027. Les résultats de cette consultation ont été communiqués aux collectivités.

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Il doit être relevé que le Centre de gestion ne perçoit aucun frais de gestion pour assurer la consultation et le suivi du contrat.

DÉLIBÉRÉ

Après discussion, le conseil municipal/le conseil communautaire/le conseil d'administration, décide :

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

- ✓ Assureur : **CNP Assurances**
- ✓ Courtier : **Willis Towers Watson (WTW) France**
- ✓ Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1er janvier 2027)
- ✓ Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Pour les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

1) Risques garantis :
   1. Décès
   2. Congé pour invalidité temporaire imputable au service
   3. Longue maladie, maladie longue durée
   4. Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
   5. Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
   6. Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
   7. Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

2) Conditions (garanties/franchises/taux) pour les collectivités employant jusqu'à 30 agents affiliés CNRACL :

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	**TAUX**	**(case à cocher)**
Tous les risques, avec une **franchise de 20 jours sur la garantie Maladie Ordinaire**	**5.99%**	X

3) Assiette de cotisation

L'assiette de cotisation de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :

- Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Supplément familial (SFT),

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Pour les agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et les agents non-titulaires (affiliés à l'IRCANTEC)

1) Risques garantis :

8. Congé pour invalidité imputable au service
9. Grave maladie
10. Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
11. Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
12. Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

2) Conditions (garanties/franchises/taux) pour les collectivités employant jusqu'à 30 agents affiliés CNRACL :

Garanties IJ 100%

GARANTIES ET FRANCHISES	**TAUX**	**(case à cocher)**
Tous les risques, avec une **franchise de 20 jours sur la garantie Maladie Ordinaire**	**1.35%**	X

4) Assiette de cotisation

L'assiette de cotisation de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :

- Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
- Supplément familial (SFT),

Article 2 : d'autoriser Le Maire à signer les conventions en résultant.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-06-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Délibn°26-11-09-07

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration : Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Landes communales : Location de la parcelle ZL 37 – Demande de réduction de loyer

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la réunion relative à la location des landes du 22 octobre 2027, la parcelle cadastrée ZL 37, d'une superficie de 3 ha 10 a 60 ca, dont le montant annuel de location au 1er novembre 2026 s'élève à 348,42 €, a été attribuée à Madame CUYAMENDOUS Julia.

Lors de cette réunion, Madame CUYAMENDOUS a fait remarquer que ladite parcelle était insuffisamment entretenue. Afin de respecter les obligations prévues au cahier des charges, elle devra procéder à sa remise en état et prendre en charge les frais occasionnés par ces travaux.

Compte tenu de cette situation, Madame CUYAMENDOUS sollicite auprès de la commune une exonération totale du loyer pour une année, afin de compenser les frais qu'elle devra engager pour le nettoyage et la remise en état de la parcelle.

Madame le Maire présente cette demande au Conseil municipal et rappelle que la commune reste redevable de la taxe foncière afférente à cette parcelle.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, considérant les frais que devra engager la locataire pour remettre la parcelle en état, mais également les charges supportées par la collectivité :

- Décide de ne pas accorder une gratuité totale de la location pour une année ;

- Décide de fixer, pour une année, le montant de la location à 90 €, au lieu du montant annuel habituel, afin de tenir compte des travaux de nettoyage et de remise en état à la charge de

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-07-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Madame CUYAMENDOUS, tout en participant notamment au règlement de la taxe foncière supportée par la commune ;

- Précise que cette disposition prendra effet au 1er novembre 2027, sous réserve que le nettoyage et la remise en état de la parcelle ZL 37 aient été effectivement réalisés à cette date ; Toutefois, cet entretien de haies et parcelle doit être fait rapidement afin de respecter la réglementation.

- Précise que, dans le cas contraire, Madame CUYAMENDOUS devra s'acquitter de la totalité du montant annuel de la location.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION
72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-07-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Délibn°26-11-09-08

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration : Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Renouvellement contrat concernant le contrôle annuel des matériels chauds et froids de la salle polyvalente et du restaurant scolaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renouveler le contrat concernant le contrôle annuel des équipements chauds et froids de la salle polyvalente et du restaurant scolaire, afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur entretien régulier.
Dans ce cadre, trois devis ont été présentés au Conseil municipal afin de comparer les différentes propositions.
Après examen des offres, débat et délibération, le Conseil municipal :
- Décide de retenir la proposition de la société MSMB, pour un montant annuel de 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC ;
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-08-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Délibn°26-11-09-09

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration : Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Contrat d'assurance des véhicules au 1er janvier 2027

À la suite de l'étude annuelle du contrat d'assurance de la flotte automobile de la Commune de Vion, la compagnie d'assurance actuelle MMA a informé la collectivité que la sinistralité demeurait particulièrement élevée, suite aux vols de 2 véhicules en un an.

En effet, le rapport sinistres/cotisations s'établissait à 229 %.

Malgré cette situation, la compagnie a accepté de maintenir le contrat pour l'année 2027, sous réserve d'une importante révision tarifaire. Ainsi, à parc de véhicules et garanties identiques, la cotisation annuelle serait portée à 4 492 € TTC à compter du 1er janvier 2027 au lieu de 2 253 € auparavant.

Compte tenu de cette forte augmentation, la commune a souhaité consulter d'autres compagnies d'assurance afin d'étudier les propositions tarifaires et de rechercher une offre plus avantageuse.

Après examen des différents devis reçus et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas reconduire le contrat auprès de la compagnie d'assurance actuelle, MMA ;
- De retenir la proposition de la compagnie Groupama pour assurer tous les véhicules et les matériels de la commune, à compter du 1er janvier 2027, selon les cotisations annuelles suivantes :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-09-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Véhicules et matériels assurés	Cotisation annuelle
Camion	910,46 €
Voiture	686,66 €
Tracteur Massey Ferguson	329,84 €
Pack matériel	83,02 €
Tracteur tondeuse John Deere	397,63 €
Petit tracteur tondeuse	242,74 €
Remorque Lider	113,71 €
TOTAL ANNUEL	**2 764,06 €**

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la souscription de ce nouveau contrat d'assurance et à signer l'ensemble des documents correspondants.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire
Brigitte TETU-EDIN

MAIRIE DE VION 72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-09-DE
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Délibn°26-11-09-10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02/11/2026

Date de publication
12/11/2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

L'an 2026, le 9 novembre à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Etaient présents :
Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Christian GASNIER, Pauline GUIARDIERE, Tony SALMON, Florence PONTOIRE, Alain BIDEAULT, Christophe TARIN, Nathalie PLASSAIS, Daniel LEGENDRE, Valérie MILLERIOT

Absente excusée : Géraldine DESNOES
Absent : néant

Procuration : Géraldine DESNOES a donné procuration à Valérie MILLERIOT

Secrétaire de Séance : Pauline GUIARDIERE
Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Contrat de maintenance vidéoprotection – choix des modalités de la maintenance

Madame le Maire présente au Conseil municipal le contrat de maintenance relatif à l'installation de vidéoprotection de la commune.

Elle expose les deux possibilités envisageables concernant l'entretien des équipements :

- Confier à l'entreprise INEO l'intégralité des prestations de maintenance, incluant notamment le nettoyage des caméras ;

- Confier à l'entreprise INEO la maintenance préventive de l'installation et la commune garde à sa charge le nettoyage des caméras.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De retenir l'entreprise INEO pour assurer le contrat de maintenance préventive de l'installation de vidéoprotection ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-10-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

- Que la commune assurera elle-même le nettoyage des six caméras installées sur son territoire.

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à main levée :
Pour : 15
Contre :0
Abstention : 0

La Secrétaire,
Pauline GUIARDIERE

Le Maire,
Brigitte TEILLEDIN

MAIRIE DE VION 72300

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Accusé de réception en préfecture
072-217203785-20261109-26-11-09-10-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

A Vion, le lundi 9 novembre 2026

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Objet : réunion de Conseil Municipal
Date et heure : 9 novembre à 18 h 30
Lieu : salle du conseil

Titre	Prénom - NOM	Signature
Maire	Brigitte TETU-EDIN	
	Daniel REGNER	
	Sylvie RIBOT	
	CARTIER Laurent	
	GUIARDIÈRE Pauline	
	SALMON Tony	
	REGNER Chantal	
	BIDEAULT Alain	
	DESNOËS Géraldine	Absente excusée Procuration Valérie Milleriot
	GASNIER Christian	
	PONTOIRE Florence	
	TARIN Christophe	
	PLASSAIS Nathalie	
	LEGENDRE Daniel	
	MILLERIOT Valérie	